



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

Direction du Rayonnement Culturel

DCPAJI_2024_0250

MUBa Eugène Leroy

Contrat d'honoraires et de droits de
présentation pour Léonard MARTIN

APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 & L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général de Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général de Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation n°DCPAJI_AR2023_0087 du 26 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Peter MAENHOUT,

Considérant qu'en vertu de l'article R.2122-3 du code de la commande publique, les acheteurs peuvent passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, lorsque le marché public a pour objet la création ou l'acquisition d'une œuvre d'art ou d'une performance artistique unique ;

Considérant que par la délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, Madame le Maire est habilitée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la création de l'exposition consacré à Gregor BOŽIČ et Léonard MARTIN « Rêver debout » au MUBa Eugène Leroy du 20 septembre 2024 au 24 février 2025 ;

DECIDONS

Article 1er : De signer un contrat d'honoraires et de droits de présentation dans le cadre de la programmation artistique du MUBa Eugène Leroy, Musée des Beaux-Arts de la Ville de Tourcoing avec Léonard Martin, pour un montant de 3 000 € (franchise de TVA) pour l'organisation de l'exposition « Rêver debout ». Ce montant correspondra à des honoraires, des droits de présentation, des frais de production et le paiement des charges sociales de l'artiste pour sa collaboration à l'organisation de l'exposition et pour la mise à disposition de ses œuvres.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du contrat seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

Article 5 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le 09/09/2024

. Maenhout . P.
Peter MAENHOUT
Adjoint au Maire

Accusé Réception en Préfecture le : 30 SEP. 2024
Publié sur le site de la Ville le : 30 SEP. 2024

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_0250 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 30/09/2024
Objet : Contrat d'honoraires et de droits de présentation pour Léonard Martin

Nature : Arrêtés individuels
Matière : Domaines de compétences par thèmes - Culture
Date de télétransmission : 30/09/2024 Agent de transmission : AUTOMATE
Acte : DFCPAJI_D2024_0250 - D_cision Contrat L_onard MARTIN.pdf
Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240930-DAJI_D2024_0250-AI
Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/09/2024

